

# NOUVELLES DE NESLE

Bulletin d'information de l'association S.P.E. Nesle-la-Reposte

## Actualité

### Et c'est reparti pour un tour !

À près toute une série d'enquêtes et de Consultations publiques dont nous vous épargnerons le décompte, c'est au tour du méthaniseur Baleine Biogaz de Saint-Martin-du-Boschet de solliciter notre avis (**du 20 mars au 17 avril 2023**) sur l'augmentation de sa capacité de "digestion" **de 29 tonnes à 94,5 tonnes d'intrants journaliers**. C'est précis mais énorme: la capacité du machin serait multiplié par trois, avec la même surface agricole pour fournir les intrants et épandre les digestats ?!

Deuxième "nouveauté" sur laquelle nous devons nous prononcer : la création de quatre "lagunes" de stockage de digestats, dont celle du Chemin des Essarts, à quelques centaines de mètres et en surplomb de la source de la Noxe.

Rappelons que c'est l'avis des municipalités concernées qui est pris en compte (le conseil municipal de Nesle doit se prononcer lors de sa prochaine session) ainsi que le nombre et le diversité des contributions des riverains. Rappelons également qu'il s'agit d'une Consultation publique. Donc pas de permanences ni de commissaire enquêteur, il faut consigner son avis sur le registre disponible en mairie ou par internet à l'adresse suivante: [www.ud77.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr](http://www.ud77.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr)

### L'éolien en Champagne, à quel prix ?

C'est le titre de la réunion publique qu'organise le collectif d'association **Environnement Champenois En Péril 51**, auquel adhère notre association, **le 24 mars 2023 à 18h30 à Sézanne**, Salle du Prétoire. Venez nombreux !



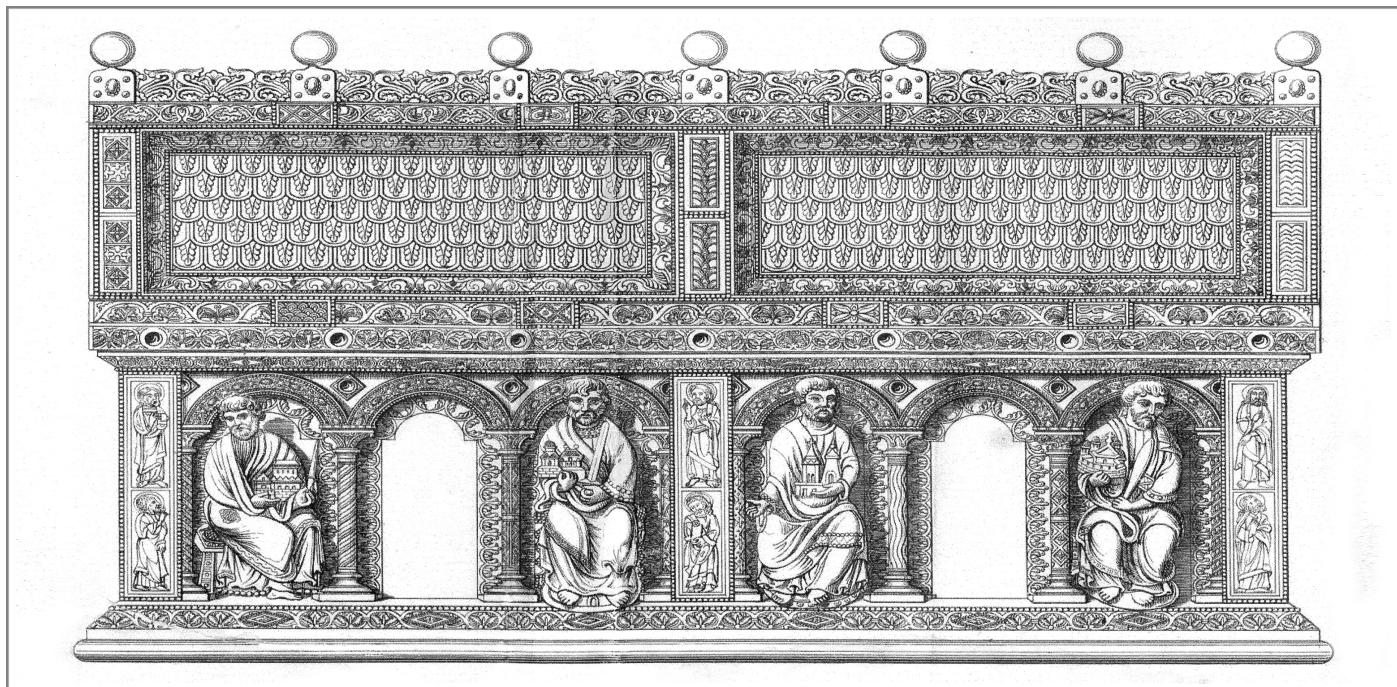
## Chasseur de châsse, faux roman policier

### Chapitre 1: "Y'a un os!"

La chasse, à Nesle, on connaît. Pas besoin d'y aller pour entendre le fusil tirer : le bruit, à la saison, vient de tout côté. La chasse avec un accent, aussi, car on en est pas peu fier de la « nôtre » de chasse, même si elle est maintenant un peu loin, dans le trésor de la cathédrale de Troyes. Mais de

quelle châsse parle-t-on vraiment ? Elle semble avoir eu autant de vie qu'un chat, de ceux qui prolifèrent dans le bas de la commune. Menons l'enquête, chassons sans chasser !

Définissons d'abord l'objet du délit. Connaissez-vous le site [www.cnrtl.fr](http://www.cnrtl.fr) ? le meilleur site en ligne pour une définition ou pour rechercher un synonyme. On y apprend qu'on peut dire « un » châsse, comme dans *Touchez pas au grisbi* de l'écrivain Simonin : « des coups de châsses frissonnantes » !



On est bien dans l'ambiance, certes, mais il faut passer au féminin pour lire ceci : « Art Religieux : Grand coffret en pierre, en bois ou en métal souvent richement travaillé et orné, qui renferme la dépouille ou les reliques d'un saint ou d'une sainte ». La nôtre de châsse est bel et bien un grand coffret, en bois, recouvert de plaques métalliques orfèvres, et même un vrai travail d'orfèvres comme on le verra plus tard.

Mais quelle dépouille y est enchâssée ? Aujourd'hui, on y trouve les « chefs » de Saint Bernard et de Saint-Malachie. Notre châsse joue donc au « chef » ! « Chef » veut dire aussi « reliquaire renfermant des ossements de la tête d'un saint ». Elle abrite donc la relique de Bernard de Clairvaux, Docteur de l'Église, un des plus importants personnages du Moyen-Âge, et de son ami, l'Irlandais Malachie. Bien mal acquis assurément, car à l'origine c'était le crâne d'un Anglais, Blanchard, qui y était conservé !

Mais là, il y a un os, car cette prise de tête de la châsse par les reliques des Saints Bernard et Malachie a derechef fait perdre la tête, de Saint-Blanchard ! À SUIVRE...

## Alerte aux méthaniseurs

**N**ous avons reçu, dernièrement, une inquiétante information de notre maire concernant le dossier déposé par la SAS Baleine Biogaz pour modifications des conditions d'exploitation de son méthaniseur de Saint-Martin-du-Boschet et pour l'épandage de ses digestats.

Depuis avril 2021 nous vous alertons sur les risques encourus avec la prolifération de ce type de projets. Le numéro 2 des Nouvelles de Nesle évoquait la validation par le préfet du projet de méthaniseur des Essarts-lès-Sézanne, au mépris des avis défavorables prononcés par six des huit communes concernées, d'une majorité écrasante d'avis opposés lors de l'enquête publique (180 contre, 5 pour). Deux ans plus tard, les effets de cette installation se font déjà sentir sur les routes proches du méthaniseur. Rappelons aussi que ce projet autorise le déversement, chaque année, de 2600 tonnes sur

trois parcelles en surplomb de la zone de protection rapprochée de la Noxe.

Dans le prolongement, nous vous expliquions dans le numéro 3 de Juin 2021, le fonctionnement des méthaniseurs et les dangers pour notre commune, pollution de la Noxe et appauvrissement à long terme de nos sols... En juin 2022 (n°14), nous évoquions un autre risque avec l'utilisation des déchets d'élevage et la présence de résidus médicamenteux dans les digestats, conséquence d'une méthanisation à température trop basse. Nous vous parlions, alors, de l'antibiorésistance qui pourrait générer d'ici 2050, dix millions de décès dans le monde, et de l'utilisation possible de boues diverses, boues de stations d'épuration, de papeteries...

En septembre 2022, nous vous présentions, dans les Nouvelles n°15, un état des lieux des trois projets de méthaniseurs encerclant Nesle dans un rayon de 12 kilomètres. Le numéro 18 vous énumérait, à travers un petit schéma, les risques réels et directs de transformation : faible pouvoir de rendement des lisiers mais très dangereux par les résidus d'antibiotiques, alimentation des méthaniseurs par des cultures agricoles dédiées peu économies en eau et en concurrence avec la production alimentaire, une hygiénisation à haute température nécessaire des déchets d'abattoirs ou d'industrie agro-alimentaire sans toutefois la destruction des agents qui peuvent causer des maladies, sans parler des émissions de gaz à effets de serre, des fuites de gaz non contrôlées, de la pollution de l'air par émission d'ammoniaque, de méthane, d'azote lors des stockages de digestats et enfin la pollution des nappes phréatiques.

Devant tous ces risques, et notamment les risques accrus pour Nesle et les communes proches avec le projet de création de lagune et l'épandage proche du captage d'eau, nous vous présentions dans les Nouvelles de

novembre 2022

(n°19), le courrier

envoyé aux

A g e n c e s

Régionales de

Santé pour les

alerter sur les

risques sanitaires.

E n f i n ,

dans le numéro

20 des Nouvelles,

nous évoquions

les difficultés des

a g r i c u l t u r e s

p r o d u c t e u r s

d'énergie et

exploitants de

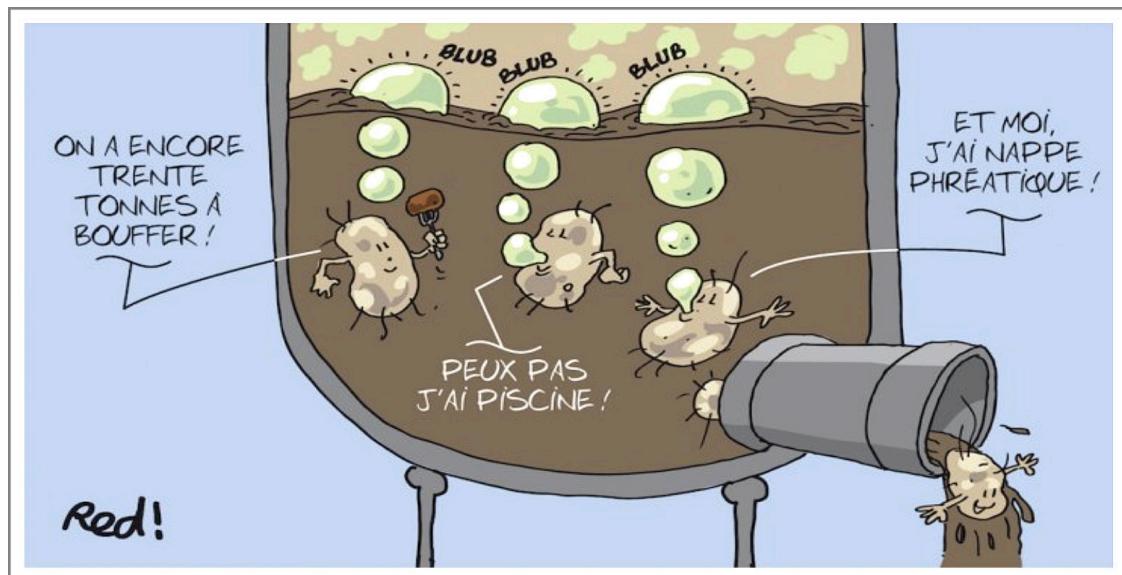
c e s i n s t a l l a t i o n s

devant la hausse de leurs factures d'électricité. Cela n'est pour nous rassurer, puisque, dans un souci de rentabilité maximale, la température de méthanisation est déjà fixée au plus bas.

L'Allemagne arrête la méthanisation. L'industrialisation massive du secteur pose de graves problèmes environnementaux, liés aux risques de pollution des eaux et de fuites de gaz polluant.

Malgré des pollutions majeures et répétées, les méthaniseurs ne sont quasiment pas contrôlés par les autorités publiques. Parmi les rares unités de méthanisation inspectées en 2020 en Bretagne, 85 % n'avaient pas installé les moyens nécessaires pour limiter les risques d'accidents et de pollutions.

Alors restons mobilisés, le Conseil municipal de Nesle-la-Reposte rendra prochainement son avis mais surtout, dans le cadre de la consultation publique entre **le 20 mars et le 17 avril 2023**, émettons un maximum d'avis défavorables.



# La grenouille, le Héron et la Buse

**N**on, ce n'est pas le titre d'une fable de La Fontaine, mais un petit fait divers animalier qui a opposé, au pied de notre village, deux oiseaux qu'on n'aurait pas imaginé se rencontrer.

Les protagonistes : une multitude de grenouilles, apparues soudainement malgré le froid de ce mois de février, et rassemblées pour pondre leurs oeufs dans une mare issue de la Noxe, un Héron cendré qui s'est invité à la fête pour se régaler des batraciens, et une Buse variable, habituée des lieux et visiblement importunée par cette intrusion sur son terrain de chasse.

D'où ces photos improbables (et un peu floues, le photographe ayant été aussi surpris que le Héron) des attaques répétées du rapace sur la tête de l'échassier.

On ne sait ce qui est le plus remarquable, de la témérité de la Buse qui s'attaque à un oiseau deux fois plus grand et plus lourd qu'elle, ou du flegme du Héron, qui se contente d'esquiver les attaques en plongeant la tête dans l'eau, s'ébroue et reprend son festin de grenouilles sitôt la buse envolée.

